



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçue en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_130-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-130 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE**BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 ET MODIFICATION DE L'AP/CP PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE AQUATIQUE**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2016-04-056 du 7 avril 2016 révisant ou créant les opérations au titre des autorisations d'engagement et des autorisations de programme au budget principal, et notamment l'AP/CP relative au centre aquatique,

Vu la délibération n°2016-06-099 du 20 juin 2016 relative à la décision modificative n°1 du budget principal,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Afin de pouvoir acquérir dès cette année le terrain destiné au futur centre aquatique, il convient de modifier cette autorisation de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 19 septembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à un ajustement de l'autorisation et des crédits de paiement du projet de centre aquatique au titre de l'année 2016 :

Autorisation de programme n°2015-2 / Centre aquatique

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2016	Montant des CP					
				2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 20 Article 2031 - SPORT0	AMO	199 441 €	4 140 €	80 070 €	59 901 €	29 145 €	24 149 €	2 036 €	
Chapitre 20 Article 2031 - SPORT0	Etudes et frais divers	5 520 547 €	0 €	139 361 €	1 418 695 €	1 941 081 €	1 213 992 €	647 531 €	159 887 €
Chapitre 23 Article 2313 - SPORT0	Travaux	22 803 522 €	0 €			4 872 971 €	13 268 158 €	4 434 358 €	228 035 €
Chapitre 21 Article 2111 - SPORT0	Terrains	321 000 €	0 €	321 000 €					
TOTAL		28 844 510 €	4 140 €	540 431 €	1 478 596 €	6 843 197 €	14 506 299 €	5 083 925 €	387 922 €

- d'effectuer les virements de crédits correspondants suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	235 257,32 €	-210 617,48 €	24 639,84 €
023	023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	1 528 715,00 €	210 617,48 €	1 739 332,48 €
TOTAL des dépenses					0,00 €	
Section d'investissement						
21	2111	Dépenses	Achat de terrain centre aquatique	20 000,00 €	321 000,00 €	341 000,00 €
020	020	Dépenses	Dépenses imprévues	110 382,52 €	-110 382,52 €	0,00 €
TOTAL des dépenses					210 617,48 €	
021	021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	1 528 715,00 €	210 617,48 €	1 739 332,48 €
TOTAL des recettes					210 617,48 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais




Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016_09_130-DE



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-131 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

En raison de l'acquisition des parcelles pour finaliser la deuxième tranche du Parc d'Activités de Frappe (6 parcelles, représentant une superficie de 581 m2 pour un montant de 8 530 € - hors fais de notaire), il est proposé d'ajuster les crédits du Budget Principal,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 19 septembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	24 639,84 €	- 10 000,00 €	14 639,84 €
023	023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	1 739 332,48 €	10 000,00 €	1 749 332,48 €
TOTAL des dépenses					0,00 €	
Section d'investissement						
27	27638	Dépenses	Créance Budget annexe ZAE Frappe	240 000,00 €	10 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL des dépenses					10 000,00 €	
021	021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	1 739 332,48 €	10 000,00 €	1 749 332,48 €
TOTAL des recettes					10 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-132 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE**BUDGET ANNEXE ZAE DE FRAPPE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME rappelle que Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial a proposé d'acquérir des parcelles pour finaliser les acquisitions foncières de la 2ème tranche du Parc d'Activités de Frappe (6 parcelles, représentant une superficie de 581 m2 pour un montant de 8 530 € - hors frais de notaire).

Considérant ces éléments et les prévisions budgétaires 2016, il est proposé d'ajuster les crédits,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 19 septembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
011	6015	Dépense	Terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL					10 000 €	10 000 €
042	60315	Recette	Variation de stocks de terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL					10 000 €	10 000 €

Section d'investissement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
040	315	Dépense	Variation de stocks de terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL					10 000 €	10 000 €
16	16876	Recette	Avance du Budget principal	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL					10 000 €	10 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_133-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-133 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

FUSION/EXTENSION : HOMOGENÉISATION DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENT EN MATIERE DE TAXE D'HABITATION

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1411 qui précise la politique d'abattement sur laquelle les communes et les EPCI peuvent délibérer ;

Considérant les abattements obligatoires pour charge de familles qui peuvent varier entre 10 et 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premières personnes à charge et entre 15 et 25 % de la valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge ;

Considérant les abattements facultatifs :

- L'abattement général à la base qui s'applique à tous les contribuables et qui peut varier entre 1 et 15 % de la valeur locative moyenne,

- L'abattement spécial à la base qui varie entre 1 à 15 % de la valeur locative moyenne et s'applique aux contribuables dont la valeur locative du logement n'excède pas 130 % de la valeur locative moyenne et dont les revenus n'excèdent pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts :

1- Les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale,

2- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,

3- Les atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,

4- Les titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.243-3 du code de l'action sociale,

5- Les familles qui occupent leur habitation avec des personnes visées au 1 et 4.

Pour bénéficier de cet abattement, les contribuables devront s'adresser au service des impôts de leur résidence principale. Cet abattement varie entre 10 et 20 %.

La loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1978 du 28 décembre 2011 et la loi de finances pour 2012 n°2011-1977 du 28 décembre 2011 prévoient des procédures de lissage des taux additionnels de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière bâtie (TFB), de taxe foncière non bâtie (TFNB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) en cas de fusion d'EPCI à fiscalité professionnelle unique.

La loi prévoit qu'en cas de fusion d'EPCI, l'intégration fiscale progressive doit être précédée d'un homogénéisation des abattements applicables pour le calcul de la TH.

Vu la fusion de La Cali et de la Communauté des communes du Sud Libournais au 1^{er} janvier 2017 et l'extension à sept communes de la Communauté des communes du Brannais (Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardennac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton),

Vu la délibération n°14-09-171 du 25 septembre 2014 qui définit la politique communautaire d'abattement de la taxe d'habitation,

Considérant que La Cali conserve la politique d'abattement décidée par délibération du 25 septembre 2014,

Considérant que la Communauté des communes du Sud Libournais a choisi de retenir la politique actuelle de La Cali,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2016,

Vu l'avis de la Commission finances et fiscalité en date du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'abroger la délibération n°14-09-171 en date du 25 septembre 2014,
- de fixer les pourcentages suivants en matière d'abattements de taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2017 :
 - Abattements obligatoires pour charge de familles
 - 1 et 2 personnes à charge = 18 %
 - à partir de la 3^{ème} personne à charge = 25 %
 - Abattements facultatifs
 - général à la base = 6 %
 - spécial à la base = 12 %
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016_09_133-DE